

Combien me faudra-t-il à la retraite?

La retraite est une étape de la vie qui met en jeu des considérations financières et personnelles. Pour vous préparer financièrement à la retraite, vous devez d'abord déterminer les revenus dont vous aurez alors besoin.

L'idée selon laquelle vous devriez disposer de revenus se situant entre 60 et 70 % de ce que vous gagniez avant la retraite est grandement dépassée. En fait, les revenus requis à la retraite dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont il est question ci-dessous.

Style de vie à la retraite

Il s'agit probablement du facteur le plus important dans l'établissement des revenus qu'il vous faudra à la retraite. Vous devez vous poser les questions suivantes :

Où habiterez-vous?

Conserverez-vous votre logement actuel? Allez-vous plutôt opter pour un endroit plus petit afin d'accroître votre pécule de retraite? Songez-vous à quitter une grande ville pour vous installer dans un coin du pays plus abordable? Espérez-vous passer une partie de l'année sous des cieux plus cléments?

Quelles seront vos activités?

Pensez-vous voyager beaucoup ou vous adonner à de nouveaux passe-temps? À combien estimez-vous le coût de ces activités?

Avez-vous l'intention de travailler, une fois à la retraite?

Les retraités sont aujourd'hui plus jeunes et en meilleure santé que jamais. Certains décident de continuer à travailler quelques années après leur départ à la retraite, par besoin d'entretenir des liens sociaux. La décision de travailler à temps partiel peut aussi avoir une incidence positive sur le calcul de vos revenus de retraite.

Évolution des coûts à la retraite

Dépenses personnelles

Une fois à la retraite, vous dépenserez probablement moins en vêtements et en déplacements. Vous aurez peut-être même remboursé votre prêt hypothécaire. En revanche, vous vous adonnerez à des passe-temps et des activités qui pourraient accroître vos dépenses de divertissement et de voyage.

Combien me faudra-t-il à la retraite?

Impôts

À la retraite, vous devriez payer moins d'impôts sur le revenu. Et en déménageant dans un plus petit logement, vous réduirez peut-être même vos impôts fonciers.

Selon vos sources de revenus à la retraite, vous pourriez avoir un meilleur contrôle de vos impôts à payer. Si vos sources de revenus comprennent des régimes d'épargne-retraite (RER), des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et des placements non enregistrés, une planification judicieuse de vos retraits pourrait avoir une incidence importante sur vos impôts.

Cotisations à des régimes de retraite et d'épargne

Les dépenses que vous engagez avant la retraite au titre de cotisations à des régimes de retraite généraux, à l'assurance-emploi, à un régime de retraite d'employeur et à un régime d'épargne-retraite (p. ex., le RER), seront éliminées. En fait, au lieu d'épargner, vous aurez la possibilité de puiser dans ces sources de revenus.

Protection en matière de soins de santé

Vos frais médicaux et dentaires risquent d'augmenter si vous n'êtes plus couvert par un régime d'employés.

Situation familiale

L'espérance de vie s'allonge, et nombreux sont les retraités qui doivent prendre soin de parents âgés. Certains assurent aussi le soutien financier de leurs enfants dont les études sont plus longues, en plus d'assumer des frais de scolarité qui grimpent en flèche. De telles responsabilités peuvent se traduire par des coûts imprévus à la retraite.

Autres facteurs

Prendrez-vous une retraite anticipée?

Plus vous partirez tôt à la retraite, plus vous aurez besoin d'argent. En effet, vos revenus de retraite devront non seulement couvrir une période plus longue, mais aussi compenser une période d'épargne raccourcie.

Les prestations de retraite que vous recevrez du RPC et du RRQ seront également touchées, particulièrement si vous décidez de les recevoir plus tôt.

Les participants à un régime de retraite enregistré qui prennent une retraite anticipée reçoivent généralement des revenus de retraite moins importants, car ils ont accumulé moins d'années de service et sont peut-être assujettis à des pénalités liées à la retraite anticipée.

Inflation

Pour terminer, n'oubliez surtout pas de tenir compte de la hausse du coût de la vie. Par exemple, si vous avez établi que les revenus de retraite après impôt dont vous aurez besoin sont de 50 000 \$ par année, un taux d'inflation annuel de 2 % signifie qu'il vous faudra plus de 90 000 \$ dans 30 ans!

Afin de vous assurer une retraite financièrement réussie, vous devez dès maintenant la préparer! Communiquez avec votre conseiller de Gestion de patrimoine TD dès aujourd'hui pour en savoir plus sur les façons dont nous pouvons vous aider à planifier votre retraite.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas des valeurs ou des rendements futurs. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Gestion de patrimoine TD, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

Gestion de patrimoine TD représente les produits et les services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Date de révision : 03/01/2012